

LA LETTRE DE L'APEI DE CHAMBÉRY

Juin 2024

Les Actus	pages 1 à 7
L'Agenda	page 8
Le Point travaux	page 8
L'info des assistantes sociales	pages 9 et 10

L'ACTU ++

APEI
DE CHAMBÉRY

Nos porteurs de la Flamme Paralympique !



**RELAIS DE
LA FLAMME
OLYMPIQUE**

PARIS 2024



Quelle fierté pour ces trois personnes accompagnées par l'APEI de Chambéry, désignées pour porter ou accompagner la Flamme Paralympique !

Jean Bachevillier, 33 ans, pratiquant le tennis de table en club valide et en équipe de France, accompagnera la Flamme à Roanne le 22 Juin !
« C'est une passion, je suis fier, le sport m'apporte de la confiance en moi et de l'autonomie. »

Margaux Josse, 29 ans, nageuse depuis l'enfance à Chambéry, a été désignée porteuse de Flamme à Roanne également ! « Je suis née comme ça, dans l'eau. La natation, ça me fait du bien. Et j'ai plein de trophées et de médailles dans ma chambre. »

Marie Graftiaux, 28 ans, nageuse, a elle aussi été désignée porteuse de Flamme Paralympique et passera à Paris le mercredi 28 août ! « Je voulais participer aux JO mais je ne peux pas du fait de ma trisomie. Quand je vais porter la flamme, je vais porter tous les espoirs des autres sportifs trisomiques autour du monde. Qu'ils soient en France, en Amérique, dans les autres pays ... je penserai fort à eux. »

LES ACTUS

Deux nouveaux chefs de service nous rejoignent !

Jean-Pierre PASTOR est le nouveau chef de service des unités Arc-en-ciel, Hébergement Temporaire et Challésienne sur le site Parelles. Il remplace officiellement Mme Véronique DEFRAIZE.

Laurent BONNOT devient manager au sein du Dispositif Habitat et Vie sociale en remplacement de Laure TRUNFIO, nouvelle responsable des plannings du DHVS, à partir du 4 juin.

Bienvenue à eux !



L'Autoday !



L'APEI de Chambéry était présente à la première journée départementale sur l'autodétermination organisée par la Communauté 360 Savoie : quels défis pour nos organisations ?

Les acteurs des secteurs du handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance et du domicile ont échangé, exploré, appris et partagé sur les défis de nos organisations à travers différents ateliers et tables rondes. Vous pouvez encore prendre connaissance des travaux, mais aussi y participer en scannant le QR-Code ci-près !

Suite au reportage de Zone Interdite

Suite à la diffusion du reportage de Zone interdite et à l'annonce de contrôles systématiques dans les ESMS pour lutter contre les maltraitances, portée par Mme la Ministre Fadila Hkattabi, l'UNAPEI et les associations membres :

- Réaffirment que, bien évidemment, toute forme de maltraitance est insupportable et qu'elle doit être sanctionnée sévèrement ;
- Proposent à nos élus locaux et autorités de tutelle, ainsi qu'aux médias, de venir sur nos établissements dès maintenant pour se rendre compte de notre quotidien et comprendre ce que veut dire accompagner des personnes en situation de handicap, sans omerta et en pleine transparence.
- Invitent les familles, certainement inquiètes suite à l'émission, à des rencontres physiques dans chaque établissement pour, là encore, être pleinement transparents et échanger en direct

Nouvelle victoire pour nos archers !

Trois nouvelles médailles pour notre association !

C'est au Club d'Archers du Roc Noir, qui nous accueille depuis le début de l'année pour des entraînements conviviaux, qu'Adrien de l'IME, Aristide L. et Pascale B. du foyer d'hébergement sont tous trois arrivés sur le podium !

Un grand bravo à eux trois, et un grand merci au Club des Archers du Roc Noir !



Les In'side Days avec Alphi

La Team Alphi s'est engagée aux côtés de l'APEI et de l'IME afin de permettre à Valentin et Enzo de venir découvrir les métiers d'Alphi à travers un accueil dans différents services, des présentations animées et des missions adaptées !

Une inclusion totale, où chaque instant était une opportunité d'enrichissement grâce à des rencontres stimulantes et chaleureuses !

Le VerniSAJ !

Le Studio Alpes Académie, lieu culturel et inclusif à Barberaz, a accueilli une exposition des œuvres artistiques du Service d'Accueil de Jour !

Ces œuvres ont été réalisées dans le cadre de l'atelier Expression Artistique, piloté par Ratiba, Laura et Jordan !

Bravo les artistes !



Le SAJ poursuit sa quête d'espaces nouveaux !



Le SAJ s'étend ! Inauguration d'une nouvelle grande salle d'activités manuelles. Installation dans nos nouveaux quartiers donc, avec les personnes accueillies qui n'ont pas manqué d'idées.

Des envies pour les prochaines salles s'expriment d'ores et déjà. L'expérimentation suit son cours.

Amandine Lecole, manager de parcours inclusifs, DHVS-SAJ-SAVS-HI-FH

Entrez dans la danse !

Les danseurs du Foyer de vie des Parelles et la troupe de danse du monde Kaamos ont mis le feu à la salle Jean Blanc, à La Ravoire en mars dernier !

Un grand merci aux plus de 200 personnes venues nous soutenir dans cette belle aventure !



Départ de Geneviève Roux



Bonjour, Chers tous et Chères toutes. Après 18 ans d'expérience riche et variée à l'APEI de Chambéry, je fais valoir mes droits à la retraite au 1 juillet 2024... Un nouveau cap ! Grâce à vous professionnels, parents, personnes accueillies, j'ai acquis de nouvelles compétences, renforcé l'analyse en équipe de situations liées à l'accompagnement des personnes, à leur protection et incité à les améliorer pas à pas. J'ai apprécié les échanges avec vous ; l'intelligence collective est vive et l'engagement tangible à L'APEI. Merci ! Bonne continuation à tous, je vous souhaite le meilleur pour l'avenir et le plein épanouissement de la démarche qualité, accompagnés par le.la professionnel.le qui vous rejoindra à la rentrée.

Je passe le relai à Ana Goncalves Cavaca pour la fonction formations transversales APEI, attachée de direction au service juridique et financier au siège social, en lien avec Vanessa Degani; Magali Meyer pour le suivi de la prestation restauration, chef de service à l'ESAT ; Maryline Gal pour la démarche éthique, directrice du site des Mésanges.



Séjour à Chanaz pour le Foyer !

"Nous avons commencé notre week-end par une installation dans les chambres, un bon repas tous ensemble et une soirée jeux pour les plus motivés. Le lendemain, la matinée a été réservée pour l'activité chien de traîneau. L'après-midi, après un temps calme, nous sommes allés nous balader au Belvédère du Revard où nous avons mangé une gaufre et bu un verre. Après un passage par un magasin de souvenirs, retour au gîte, repas et jeux pour les quelques vaillants restant. La matinée du dimanche, prenant en considération la fatigue du groupe, nous avons opté pour une matinée jeux, blind test et balade pour aller voir les chevaux en face du gîte. "

Agathe Papalia, éducatrice spécialisée, coordinatrice projets et parcours



Enigmes, puzzles et... Chocolats !



Le Noiray est devenu, lors de la fête du printemps, le théâtre d'une aventure digne des plus grands pirates !

Armés de courage, de détermination et de grands sourires, les explorateurs, qu'ils soient personnes accompagnées, professionnels ou familles, ont uni leurs forces pour déchiffrer des énigmes et des puzzles et traquer le légendaire trésor !

Aidez-nous à voir les Jeux Paralympiques !

15 résidents du Dispositif Habitat et Vie sociale vont assister aux Jeux Paralympiques en août prochain à Paris !

Nous avons lancé une cagnotte en ligne afin de rendre ce séjour inoubliable !

Si vous souhaitez et pouvez nous aider, alors il vous suffit de scanner le QR code ou de vous rendre sur ce lien !



<https://www.helloasso.com/associations/apei-de-chambery/collectes/jo2024>

Bienvenue au Marché du DIME PHARE !



Comme chaque année, le fameux marché de printemps du DIME PHARE a eu lieu. Tout le monde était au rendez-vous, élèves, parents, professionnels, amis... sauf le soleil.

De nombreux stands y étaient présents : plants et plantes réalisés par la Fondation du Bocage et l'atelier jardinage du DIME Phare, nourriture créole, bijoux et créations artisanales, tombola, créations réalisées par les enfants accompagnés du DIME Phare, mais aussi un stand photos et même un salon de thé !

Le tout dans une ambiance de joie, de musique et de sourires !

CARNAVAL



Pour le carnaval, c'était la fête au site des Mésanges ! Nous avons tous sélectionné nos meilleures tenues à l'occasion d'un concours du plus beau déguisement ! Le soleil était présent, alors quoi de mieux que de chanter et danser en extérieur ?

Le groupe Black Velvet DUO est venu chanter. Ce concert était offert par l'association Zicomatic.

Un grand merci à Stéphanie Billard qui a immortalisé cette journée !





LES ACTUS

ESAT x Mont-Blanc Composite

Ismaël, travailleur au sein de l'APEI de Chambéry a intégré les équipes de Mont-Blanc Composite fin mai. C'est l'occasion pour lui d'explorer divers métiers au sein de l'entreprise, lui permettant ainsi de développer ses compétences et pourquoi pas envisager un contrat par la suite ! Exemple d'une inclusion en milieu ordinaire réussie !

Mont-Blanc Composite s'engage à soutenir l'inclusion et à valoriser tous les talents.

En tant que partenaire, Bénéthik c'est chargé de superviser les différentes rencontres pour sécuriser le parcours tant pour l'entreprise, pour l'APEI de Chambéry que pour Ismaël.



Taxe d'apprentissage 2024

En 2024, je verse ma taxe d'apprentissage à l'APEI de Chambéry ! L'ESAT du Nivolet et l'IME Le Bourget sont habilités par arrêté préfectoral à recevoir les 13% de taxe d'apprentissage en tant qu'établissements proposant des formations professionnelles à des personnes en situation de handicap.

Pour faciliter vos démarches, la nouvelle plateforme Soltéa vous permet de :

- Consulter l'ensemble des établissements et/ou formations éligibles à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage ;
- Soltéa est l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage : plus aucun versement direct de l'employeur aux établissements destinataires n'est autorisé.

Rendez-vous sur www.soltea.gouv.fr

VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE A L'ESAT DU NIVOLET OU L'IME DU BOURGET, C'EST :

- Donner du sens à votre taxe d'apprentissage
- Offrir des conditions de formation **en phase avec les évolutions** des différents secteurs d'activité.
- Permettre d'utiliser du **matériel sécurisé et valorisant**.
- Accéder à un travail en milieu protégé dans les meilleures conditions d'**autonomie et de sécurité**.

L'AGENDA

15 Juin

▪ Circuit du coeur à la Motte-Servolex au profit des enfants et adolescents des Mésanges

18 Juin

▪ Concert privé de François-René Duchâble pour les personnes accompagnées de l'APEI de Chambéry

20 Juin

▪ Assemblée Générale de l'APEI de Chambéry à l'Espace Bellevarde de Challes-les-Eaux

14-20 Octobre

▪ Opération Brioches 2024

24-26 Septembre

▪ 50 ans du Site des Mésanges

LES TRAVAUX

Avril

Début des travaux de l'extension du SAJ à Montjay

Mai et Juin

Installation de la climatisation au self de l'ESAT

Septembre

Début des travaux de l'aire de jeux du site des Mésanges

Semestre 2

Début des travaux sur le site des Parelles

LE POINT INFO DES ASSISTANTES SOCIALES

COMPRENDRE L'ASSURANCE VIEILLESSE DES AIDANTS

La loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 portant la réforme des retraites, a créé l'Assurance Vieillesse des Aidants (AVA). Elle permet aux aidants cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leur proche malade, en situation de handicap et en perte d'autonomie, de valider des trimestres de retraite de base. Depuis le 1^{er} septembre 2023, l'AVA prend le relais de l'Assurance Vieillesse de Parent au Foyer (AVPF). Concrètement, l'AVA est le même dispositif que l'AVPF. Cela permet aux aidants d'être affiliés à un régime de retraite de base

LES CONDITIONS DE L'AVA

Sont éligibles à l'AVA dans les mêmes conditions que l'AVPF:

- 1 Les parents d'enfants en situation de handicap bénéficiaires et non bénéficiaires de l'AEEH dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80% non admis en internat.
- 2 Les parents et proches d'adultes en situation de handicap dont le taux d'incapacité permanent est égal ou supérieur à 80%.
- 3 Les travailleurs non-salariés et conjoint collaborateur interrompant leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap.
- 4 Les bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP).
- 5 Les bénéficiaires d'un Congé de Proche Aidant.
- 6 Les bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA).

Sont éligibles à l'AVA depuis la réforme:

- 1 Les parents d'enfants en situation de handicap dont le taux d'incapacité est inférieur à 80%, non admis en internat, bénéficiaire de Y'AEEH ou éligible au complément de l'AEEH
- 2 La personne apportant son aide à un adulte (sans lien familial") en situation de handicap dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80 % et nécessite l'assistance ou la présence d'un aidant (PCH volet aide humaine)

La condition de « foyer familial » est supprimée. L'aidant n'est donc plus dans l'obligation de résider avec la personne aidée. Outre les membres de la famille, il est désormais possible pour l'aidant qui n'a pas de lien familial avec la personne aidée d'être affilié à l'AVA. Il doit toutefois attester d'un lien stable et étroit et d'une aide régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour l'accomplissement de tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Pour être affilié à l'AVA, l'aidant doit avoir réduit ou arrêté son activité professionnelle pour s'occuper de son proche en situation de handicap. Le caractère partiel de l'activité professionnelle est apprécié de la manière suivante : les revenus de la personne ou de l'un ou l'autre des membres du couple doivent être « inférieurs à 63 % du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur au 1er janvier de l'année considérée ».

LA DÉMARCHE D'AFFILIATION ET L'AFFILIATION AUTOMATIQUE

La démarche d'affiliation diffère selon la situation de l'aidant. En principe, les aidants sont affiliés automatiquement à l'AVA, par la CAF/MSA. Aucune démarche n'est à réaliser. En revanche, lorsqu'ils sont bénéficiaires du congé de proche aidant sans AJPA, les aidants doivent adresser la demande d'affiliation auprès de la CAF/MSA.

L'affiliation est automatique pour les bénéficiaires de l'AAEH mais les personnes non-bénéficiaires de l'AAEH doivent adresser leur demande à la CAF/MSA.

Les aidants d'adultes en situation de handicap doivent, quant à eux, adresser leur demande à la CAF ou MSA après avis favorable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH reconnaissant la nécessité pour la personne en situation de handicap de bénéficier d'une assistance à domicile y compris lorsque celle-ci bénéficie d'une prise en charge partielle en établissement. Que l'affiliation soit automatique ou non, il est important de s'assurer que celle-ci a été réalisée.

L'affiliation à l'AVA est maintenue tant que l'aidant remplit les conditions d'affiliation à celle-ci. Temps que les formulaires officiels ne sont pas revus, cochez la case AVPF pour le traitement de l'AVA.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Loi de Financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023
- Décret n°2023-752 du 10 août 2023 relatif à la revalorisation des minima de pension, à la pension d'orphelin, à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et à l'assurance vieillesse.
- Décret n°2023-723 du 10 août 2023 portant application des articles 18 et 25 de la loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 relatifs à la revalorisation des minima de pension, à la pension d'orphelin, à l'allocation de solidarité aux personnes âgées et à l'assurance vieillesse.

ÊTRE ADHÉRENT ?



Participer à des activités et des événements avec les personnes accueillies, leurs familles et les professionnels.



Intégrer des commissions participatives et des groupes de travail qui aident à la décision : finance, communication, vie associative, projets, santé, vieillissement, éthique...



Compter sur nous pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.



Élire le conseil d'administration de l'association. Vous choisissez parmi les candidats ceux qui correspondent à vos valeurs.

Faire communauté autour de valeurs et de projets Dépasser les solidarités individuelles pour faire de l'APEI de Chambéry une institution, des lieux où il fait bon vivre, travailler, et où il est bon de se rencontrer et de grandir ensemble.

Faire entendre sa voix en étant plus nombreux et plus forts pour sensibiliser et défendre les intérêts des personnes en situation de handicap.

FAITES UN DON !

PARTICIPEZ À UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE !



Particulier ?

Votre don est déduit à **66%** de votre impôt sur le revenu !



Entreprise ?

Votre don est déduit à **60%** de votre impôt sur les sociétés !

Les objectifs de ce fonds de dotation ?

- Rénovation des infrastructures et adaptation au vieillissement des personnes en situation de handicap mental.
- Projets culturels, sportifs ou environnementaux pour améliorer l'accompagnement.
- Organisation d'activités dans les structures de l'APEI.
- Évènements destinés à améliorer l'image des personnes en situation de handicap, actions de sensibilisation, financement d'accompagnements sur des projets collectifs d'inclusion.